

REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT AVEYRON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA commune de TOURNEMIRE

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	9
Votants	11
Absents	2
Exclus	0

Date de convocation: 07/12/2023

Date d'affichage: 07/12/2023

OBJET DM 1 BUDGET EAU Délibération n°2023-06-06

Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rivier Pascal, Maire.

Etaient présents: M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien, Madame Cristol Céline adjoints, M. Cocallemen Eric, M. Moulières Jérémy, Madame Roques Fanny, Odicino Sabrina, M. Maxime GOUTTE et Monteillet Hugues conseillers municipaux.

Absents excusés: Maxime PETRAUD (procuration à GOUTTE Maxime), Sandrine GIORDANO (Procuration à Eric COCALLEMEN).

Céline CRISTOL a été nommée secrétaire.

Le conseil municipal à 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

Désignation	Diminution sur crédits ous erts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2156-100 : TRAVAUX RESEAU	S00.00 €	
D 2158 : Autres		\$00.00€
T OTAL D 21 : Immobilisations corporelles	800.00 €	800.00€

Acte rendu exécutoire Par flux de télétransmission en Sous-Préfecture de Millau Le 18/12/2023 et publication sur le site internet de la commune www.tournemire-aveyron.fr le 18/12/2023

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire, Pascal RIVIER Acte dématérialisé

La secrétaire de séance Céline CRISTOL

Accusé de réception d'un acte en préfecture
Date de décision: 14/12/2023
Date de réception de l'accusé de réception : 19/12/2023
Numéro de l'acte : 202306_06
Identifiant unique de l'acte : 012-211202825-20231214-202306_06-BF

Nom du fichie

Nom du fichier : DOCBUDG-21120282500033-012038-DM1-2023-19122023.xm I (99_BU-012-211202825-20231214-202306_06-BF-1-1_1.xml)

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7; Téléphone: 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.